

**PLAN DE COMMERCIALISATION**

RDC	T5
LOG 07 bas	places de parking N° 11&12



**SURFACE HABITABLE**

Cellier	2.68 m <sup>2</sup>
Chambre 1	13.10 m <sup>2</sup>
Chambre 2	19.82 m <sup>2</sup>
Chambre 3	13.28 m <sup>2</sup>
Chambre 4	26.46 m <sup>2</sup>
Cuisine	12.51 m <sup>2</sup>
Dgt	3.43 m <sup>2</sup>
Entrée	6.44 m <sup>2</sup>
Sdb1	5.03 m <sup>2</sup>
Sdb2	5.52 m <sup>2</sup>
Séjour	31.01 m <sup>2</sup>
Wc1	1.95 m <sup>2</sup>
Wc2	1.54 m <sup>2</sup>

**TOTALE SURFACE HABITABLE** 142.77 m<sup>2</sup>

Surface combles inférieure à 1.80 m 30 m<sup>2</sup>

**TOTALE SURFACE** 172.77 m<sup>2</sup>

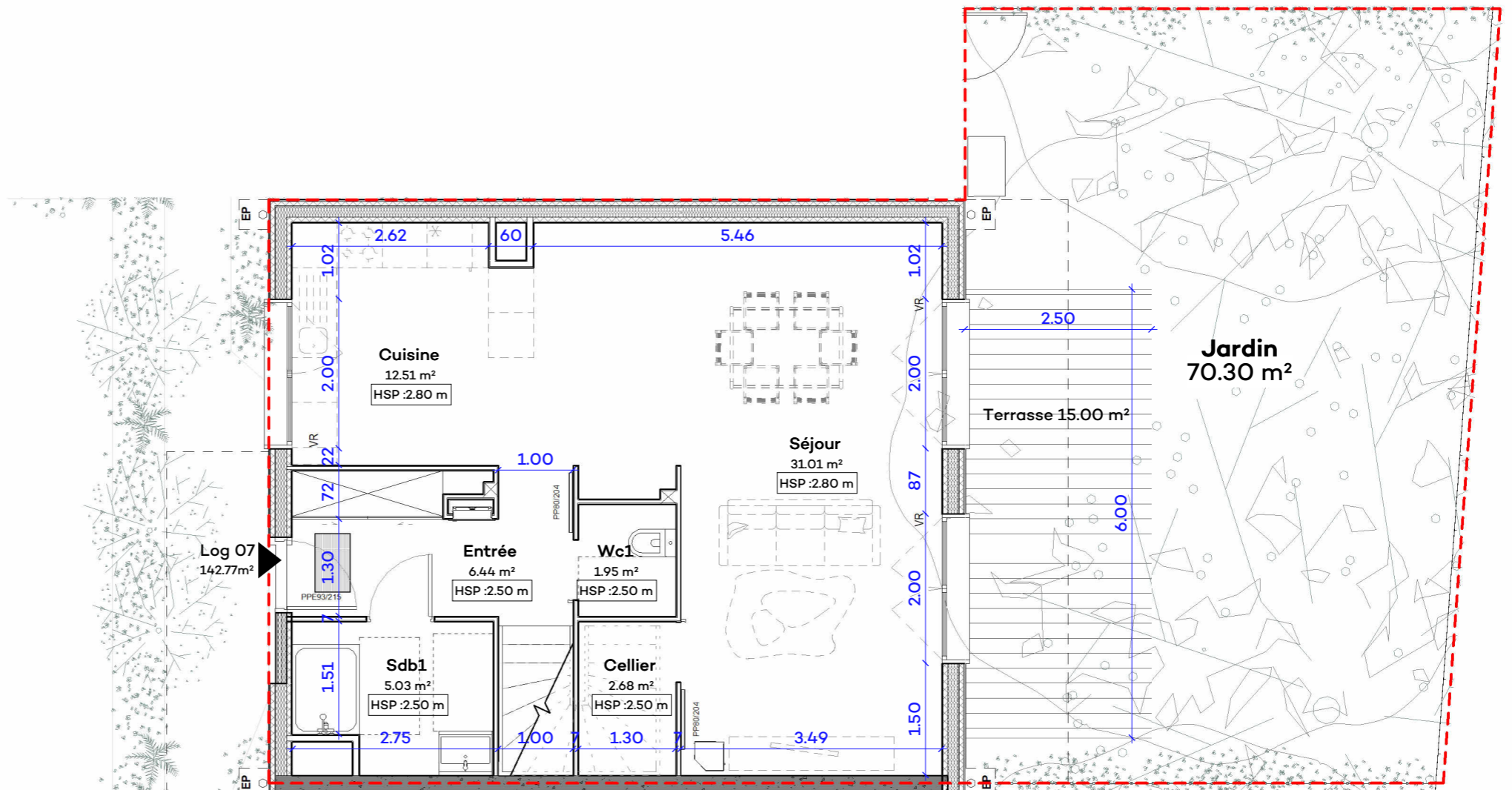
**SURFACE ANNEXE**

**SURFACE JARDIN** 70.30 m<sup>2</sup>

**SURFACE PARCELLE** 142.84 m<sup>2</sup>

**Le Bouscat Böhouse**

71 rue Bonnaous - 33 110 Bouscat



NOTA : Le présent document exprime la disposition générale de l'appartement. L'acquéreur reconnaît avoir été informé qu'en fonction des nécessités techniques ou réglementaires de la réalisation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan qui ne revêt qu'un caractère informatif. Les indications de ce plan sont prévisionnelles, les surfaces indiquées sont approximatives au sens de l'article L61-15 et R261-25 du CCH. Les retombées, soffites, faux-plafonds, radiateurs, l'implantation électrique ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par nécessités réglementaires ou techniques. Les équipements électroménager et éléments de mobiliers (meubles et plans de travail) ne sont placés qu'à titre indicatif. La végétation n'est pas contractuelle. Illustration graphique et perspective non contractuelle.

ECH : 1 / 75

